



## Déclaration liminaire

### CAPA des PLP

Du vendredi 18 janvier 2019

Syndicat national de l'enseignement public  
Académie de Nice

Monsieur Le Recteur, Mesdames, Messieurs,

L'installation de cette CAPA réunie dans sa nouvelle composition fait suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018. A l'issue de ce scrutin, avec une participation élevée de 64%, **Action et Démocratie CFE-CGC** conforte et légitime sa place. Ainsi les 6 élus (titulaires et suppléants) d'**Action et Démocratie CFE-CGC**, entendent investir leur mandat et représenter tous les personnels par qui ils ont été élus et qui leur ont fait confiance.

Il est nécessaire de rappeler que les modalités de vote mises en œuvre, lors de ce scrutin ont entraîné de multiples difficultés, dysfonctionnements empêchant de nombreux collègues de s'exprimer malgré une grande disponibilité et réactivité des services de l'Académie de Nice.

Les élus **d'Action et Démocratie CFE-CGC** sauront montrer leur détermination à se faire entendre face à une administration qui avance au pas de charge dans les réformes.

En effet, le Ministère continue de refuser d'entendre l'opposition des personnels à la réforme de l'enseignement professionnel en faisant abstraction des votes majoritairement contre comme lors du CSE (Conseil Supérieur de l'Education) du 10 octobre 2018.

De fait, les textes de cette réforme ont été publiés au BO du 3 janvier 2019.

En ce qui concerne la carte des formations de l'enseignement professionnel, revenons d'abord à ce que déclarait Monsieur le Ministre lors de la conférence de presse du 28 Mai 2018 intitulée :

« *Transformer le lycée professionnel* »

« J'ai voulu la transformation du lycée professionnel pour le positionner à la pointe de l'offre de formation de notre pays afin de former d'excellents professionnels reconnus internationalement ».

Où sera la promotion de « l'excellence » de l'enseignement professionnel dans notre Académie ? Où seront les formations concernant les énergies renouvelables, le numérique... ?

Tout est focalisé sur les suppressions des formations Gestion Administration pour tenter de corriger les conséquences néfastes d'une réforme conçue au détriment des élèves et de leurs enseignants.

Et pourtant, en juin 2012, dans un entretien avec la revue Economie et Management, l'IGEN, Didier MICHEL en charge de la création de baccalauréat professionnel faisait l'éloge de cette rénovation.

Elle relancerait « l'attractivité des formations administratives afin d'enrayer la spirale négative de l'orientation par défaut d'élèves non motivés...

Elle permettrait « d'enrichir les parcours d'expérience professionnelles variés, adaptés aux projets des élèves et conduisant à la réussite, y compris en élargissant les possibilités de poursuite d'études en BTS. »

**Six ans après**, on ne peut que constater que cette réforme a produit tout à fait le contraire et à tous les niveaux.

Et au lieu de faire un bilan objectif et de questionner les professionnels qui ont subi la mise en œuvre des réformes de l'enseignement professionnel (dont celle du Bac Pro 3 ans), le ministre refuse d'entendre les revendications des jeunes et des personnels.

La solution qui a été pensée pour les sections GA est la fermeture pure et simple de ces sections comme cela est en train de se produire depuis la rentrée 2018 ou projetée pour 2019 au niveau académique.

Quel avenir promettre aux enseignants de ces disciplines ? Quel accompagnement ? Quel projet de reconversion ? car le flou le plus total et un avenir bien sombre avec les cartes scolaires semblent être l'unique proposition.

Le maintien des concours ouverts à ces disciplines et la fermeture des postes nous interpellent.

Concernant l'avancement de carrière et la contestation des notes :

Sachant que les collègues remplissent consciencieusement leurs missions, on peut s'interroger sur la crédibilité des avis généraux qui restent simplement Satisfaisants alors que des items Très Satisfaisants ou Excellents apparaissent dans leurs grilles. L'explication des quotas est difficilement acceptable par les enseignants. Tous les efforts, tout le travail fourni ne serait reconnu que par le biais des quotas ? Le sentiment d'injustice et le manque de reconnaissance se développent chez le personnel dans cette manière d'évaluation.

Pour celles et ceux qui ont manqué le RDV de carrière pour des raisons médicales ou de retour de congé de maternité... quelle décision sera prise pour ces personnes pour ne pas les pénaliser dans leur avancement de carrière ?

Nous vous remercions de votre attention et tenions à remercier les personnels du Rectorat pour leur grande disponibilité.

Les commissaires paritaires d'**Action et Démocratie CFE-CGC**